Image not found or type unknown

Changement de Nom de famille d'un enfants mineur de moins de 13

Par **FOSSE Gilbert**, le **26/06/2018** à **00:01**

Bonjour,

Un enfant né en 2008 en France de parents français et portant le nom de famille du père mais le couple souhaite que l'enfant porte désormais le nom de famille de la mère. Est-ce possible et dans quelle condition ?

Merci de votre réponse.

Gilbert

Par **youris**, le **26/06/2018** à **14:16**

Bonjour,
Le principe est l'immutabilité du nom de famille donné à son enfant par ses parents sauf motif légitime qui n'apparait pas dans votre message.
Salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés